

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précý-Notre-Dame, Précý-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précý-Notre-Dame, Précý-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
OFFICE DE TOURISME de BRIENNE-LE-CHATEAU

Thème : « Scènes d'eau(x) dans le Briennois »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15 JUILLET 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Participe au concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château à compter du 1^{er} mars 2011, dans la catégorie :

Adultes

Moins de 18 ans (au 31 octobre 2011 inclus)

Date de naissance :

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours photo et accepte que l'ensemble des photos remises à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château pour cette occasion soient librement utilisées par ce dernier dans le but de promotion de la ville (pour différents supports de communication : plaquettes, brochures, flyers, cartes postales etc.).

Bulletin d'inscription dûment complété à retourner à l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

*Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Fait à _____, le _____ 2011.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2011

Article 1 Organisation :

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château et est ouvert à partir du **1er mars 2011**.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2011.

La date limite de réception des tirages est le **31 octobre 2011**.

Article 2 Thème :

Le thème retenu est « **Scènes d'eau(x) dans le Briennois** ».

Les 25 communes du canton de Brienne-le-Château sont les suivantes : Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Epagne, Hampigny, Lassicourt, Lesmont, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Molins-sur-Aube, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Vallentigny, Yèvres-le-Petit.

Article 3 Participants :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs selon deux catégories : Adultes et Moins de 18 ans (à la date du **31 octobre 2011**), sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants pour constituer chacune des catégories. A défaut, une seule catégorie sera alors retenue.

Article 4 Dossier d'inscription :

Le dossier de participation doit être intégralement complété. L'inscription est gratuite.

Article 5 Composition du dossier :

Le nombre de photographies proposées (en noir et blanc ou couleurs) est de **10** au maximum pour chaque participant.

Chaque tirage sera accompagné du nom de l'auteur, de son titre et du lieu exact de la prise de vue. Quelques commentaires (techniques, artistiques,...) pourront être ajoutés par l'auteur.

Une seule photographie peut être primée par candidat.

Seuls seront acceptés les tirages de format A4 (20x30). Les tirages seront envoyés sous format papier ainsi que sous format numérique (en .jpg) sur CD.

Les tirages et le CD seront expédiés à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Brienne-le-Château, 34 rue de l'Ecole Militaire, 10500 Brienne-le-Château.

Article 6 Jury :

Les organisateurs prévoient un jury souverain composé de membres de l'Office de Tourisme et de professionnels.

Les photographies seront jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles.

Article 7 Remise des récompenses :

Les photographies primées feront l'objet d'une exposition à **l'Office de Tourisme** dont les dates seront définies ultérieurement.

Les gagnants seront avertis avant l'exposition et la remise des récompenses aura lieu le jour du vernissage de l'exposition dont la date sera précisée ultérieurement.

Des lots seront remis dans la catégorie Adulte au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat, de même dans la catégorie Moins de 18 ans. Le 1^{er} lot, dans la catégorie adulte, sera un vol en montgolfière valable pour une personne.

De nombreux autres lots seront offerts par nos commerçants participants.

Article 8 Droits de diffusion:

Les photos pourront être utilisées et exploitées à des fins promotionnelles directement par l'Office de Tourisme sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucun délai restrictif.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs oeuvres sans rémunération d'exploitation. Les droits sur les photographies primées seront libres pour l'Office de Tourisme de Brienne-le-Château.

Le candidat garantit en outre à l'Office de Tourisme que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes (dans le cas de portrait) ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 9 Condition d'acceptation :

Chaque candidat atteste avoir lu et compris le présent règlement, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quel que nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.